Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_061-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_061

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le trente mars le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 24 mars 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Monsieur Nicolas GRAVELLIER,Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Madame Jalila GIRAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Pauline SEGRETAIN ,Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE ,Madame Maryvonne TRAVERS représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE ,Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_061-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_061

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

- Site de Beauvais - Création d'une commission extra-municipale

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-2 ;
Vu la décision du maire n°DM_2025_087 du 13 mai 2025 attribuant un marché d'étude de programmation et de faisabilité sur le site industriel de Beauvais à la société SEM BREIZH ;
Vu le périmètre d'étude du site industriel de Beauvais ;

Considérant que la Ville de Vitré a engagé une réflexion sur le renouvellement urbain d'un espace à la localisation stratégique ;

Considérant l'étude pré-opérationnelle pour le projet de reconversion du site industriel de Beauvais qui en déterminera la faisabilité technique et financière ;

Considérant que dans ce cadre, il convient de créer une commission extra-municipale « Site de Beauvais », instance de réflexion dont le rôle sera de formuler des propositions et d'émettre des avis sur les questions et projets qui lui seront soumis concernant tout sujet relatif à la programmation, l'aménagement, la faisabilité d'une opération d'habitat et d'équipements publics sur le site de Beauvais ;

Considérant que le rôle de cette commission est consultatif ;

Considérant que la durée d'existence de cette commission ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ;

Considérant qu'il est proposé la composition suivante :
- Le Maire en qualité de Président de la commission
- Quatre conseillers municipaux dont l'adjoint à l'urbanisme et la conseillère municipale en charge de la vie des quartiers :

Fabien Lamiré, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du foncier, du logement, des occupations précaires de terrains, du louage de choses et de l'accompagnement des acteurs de la transition et du développement des énergies renouvelables ;
Freddy Andrieux-Bizeul, Adjoint au maire en charge de la voirie, de l'éclairage public, des bâtiments, des espaces verts et de du renouvellement des espaces verts urbains (jardins, parcs...), de l'entretien des cimetières, de la propreté urbaine, de l'hygiène des locaux, des mobilités, de la gestion de la flotte automobile, de la maîtrise des consommations de fluides, des économies d'énergies et de la rénovation thermique ;
Vanessa Allain, Conseillère municipale déléguée en charge de la proximité, de la vie des quartiers et des eaux pluviales ;
Erwann Rougier, Conseiller municipal – Suppléant : Jean-Benoit Gerbaud, Conseiller municipal

- Trois agents publics :

Christine ORHANT-JOUAULT, Directrice de l'aménagement urbain et de l'habitat de la ville de Vitré
Judith WACH, Directrice cadre de Vie - services techniques de la ville de Vitré

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_061-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_061

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Mathieu JEROME, Directeur de la transition écologique, des mobilités et de l'habitat de Vitré Communauté ;

- Trois représentants des riverains :

Yvon Hautbois, Association du pavillon et de l'épine
Marie-Anne Boyer, Association du pavillon et de l'épine
Pierre-Jean Nicolic, Riverain de la rue de Beauvais

- Trois représentants d'associations ;

Gilles Langlois, Vitréenne handball
Philippe Denechere, Dojo vitréen
Vincent Barrais, Vitré Tuvalu

Considérant que les réunions de cette commission ne seront pas publiques et seront ouvertes uniquement aux personnes expressément invitées par son président ou par l'adjoint chargé de l'urbanisme ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la création de la Commission extra-municipale « Site de Beauvais» ;
- d'approuver la composition de ladite commission ;
- de procéder à la désignation des membres de la Commission extra-municipale « Site de Beauvais», telle que proposée ci-dessus.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
2 avr. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
2 avr. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.